

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous

:

pierre noircie
décorations anciennes dégradées
plantes sauvages/mauvaises herbes
plaque illisible
nombreuses mousses

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

décorations anciennes dégradées
plaque illisible
nombreuses mousses

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous

:

absence d'identification
croix rouillée
nombreuses mousses notamment sur la stèle
décorations anciennes dégradées
plantes sauvages et mauvaises herbes

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous

:

*décorations anciennes dégradées
pierre noircie
plantes sauvages/mauvaises herbes
nombreuses mousses
croix renversée
sol affaissé
identification non exhaustive*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous

:

*absence d'identification
pierre noircie
nombreuses mousses
dalle enfoncée
stèle cassée déjà tombée*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous

:

plaque illisible décrochée
croix fissurée
Pierre noircie
dalle déchaussée fissurée
décorations anciennes dégradées

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous

:

*absence d'identification
pierre noircie
nombreuses mousses
dalle abimée*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*pietre noircie
nombreuses mousses
dalle déchaussée enfoncée
décoration ancienne dégradée*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous

:

absence d'identification
croix cassée
Pierre noircie
plantes sauvages/mauvaises herbes
nombreuses mousses
dalle déchaussée fissurée
décorations anciennes dégradées

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous

:

absence d'identification
Pierre noircie
nombreuses mousses
dalle déchaussée enfoncée
décorations anciennes dégradées
Stèle tombée

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*absence d'identification
décorations anciennes dégradées
plantes sauvages/mauvaises herbes
pourtour en bois en très mauvais état*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*dalle enfoncée
monument penché
pierre noircie
décorations anciennes dégradées
nombreuses mousses*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous

:

décoration anciennes dégradées
pierre noircie
nombreuses mousses
plantes sauvages/mauvaises herbes
dalle enfoncée / déchaussée

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Carnille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*terrain nu
absence d'identification
sol effondré*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne


